

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 19 septembre 2023.

PRESENTS :

BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GOUEZIN Alain, GRIMAUULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUËT Philippe, JEGU Josianne, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MOIGNE Christine, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien.

ABSENTS :

- ARTHEMISE Fabienne donne pouvoir à PECHA Virginie,
- BURLLOT David donne pouvoir à GOUEZIN Alain,
- GILLARD Nadine donne pouvoir à LE MOIGNE Christine,
- GOASTER Samy donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- LEVY-ROBERT Christelle donne pouvoir à L'HEVEDER Jérôme,
- LAVENU DE NAVERAN Hélène, MAIGNAN Brigitte.

SECRETARE DE SEANCE : BERNU Sylvain

Délibération n°2023-076

Membres en exercice : 35 – Présents : 28 - Absents : 7 – Pouvoirs : 5

**AFFAIRES GENERALES
ADHESION A DES STRUCTURES DES 2023**

Lamballe-Armor souhaite adhérer aux structures suivantes :

- Forum Français de la Sécurité Urbaine (FFSU)
La Ville, via son Centre Communal d'Action Sociale et en complément de sa récente Analyse des Besoins Sociaux, souhaite engager une mission dédiée au centre-ville ayant vocation à identifier les tendances sur la sécurité dans le centre-ville et apporter des recommandations, en mobilisant ses partenaires. L'objectif est d'adapter nos politiques publiques en vue de répondre aux enjeux d'insécurité et d'incivilités et amorcer un travail plus approfondi au sein du CLSPD. Cette démarche participative et collaborative permettra de conforter notre dynamique partenariale en réaffirmant les engagements de chacun et de l'adapter aux évolutions du centre-ville et au sentiment d'insécurité. Le souhait est d'associer l'ensemble des acteurs locaux concernés par ces enjeux. Afin d'accompagner la ville dans cette démarche, le souhait est de mandater le Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU).

Le FFSU est une association créée en 1992 à l'initiative de Gilbert Bonnemaïson, regroupant une centaine de collectivités territoriales, représentatives des diversités géographiques, urbaines et politiques en France. Ce réseau a pour objectif de renforcer les politiques locales de sécurité urbaine respectant un équilibre entre prévention, sanction et cohésion sociale, et de promouvoir le rôle des collectivités territoriales dans l'élaboration des politiques au niveau national et européen. Le FFSU est le seul réseau spécialisé sur la sécurité depuis près de trente ans. Il s'inscrit au sein du Forum européen pour la sécurité urbaine (Efus) qui réunit 250 collectivités territoriales de quinze pays européens.

Pour information : la cotisation 2023 est fixée à 1 493 €.

- Association des Bibliothécaires de France (ABF)
Reconnue d'utilité publique en 1969, l'ABF est la plus ancienne association de bibliothécaires en France. C'est l'association de tous les bibliothécaires professionnels et bénévoles qui réfléchissent, débattent, se forment et promeuvent le rôle des bibliothèques dans la société. L'association met à la disposition de ses adhérents des formations, des forums et des bulletins d'information réguliers.

Pour information : la cotisation 2023 est fixée à 260 €.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- DECIDE d'adhérer à compter de 2023 :
 - o Au Forum Français de la Sécurité Urbaine (FFSU),
 - o A l'Association des Bibliothécaires de France (ABF),
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le
Philippe HERCOUET
Maire de Lamballe-Armor

2 OCT. 2023

Certifié exécutoire, compte tenu :
De la transmission en Préfecture le
De la publication le

5 OCT. 2023

